

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 461 – 20 mai 2021**

**Sport : modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence d'une fédération sportive pour les mineurs hors disciplines à contraintes particulières et contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur : 1 décret et 1 arrêté**

[Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486809) relatif aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ainsi qu'aux modalités d'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, pour les mineurs hors disciplines à contraintes particulières

Journal officiel du 8 mai 2021

Le décret modifie le [code du sport](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&dateTexte=29990101&categorieLien=cid) afin de prendre en compte l'évolution du contrôle de l'absence de contre-indication à la pratique sportive pour les mineurs hors disciplines à contraintes particulières. Il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical.

[Arrêté du 7 mai 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824) fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Journal officiel du 8 mai 2021

Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur est fixé en vue de l’obtention du renouvellement d’une licence d’une fédération sportive ou de l’inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières.